Jean-Pierre Sueur traque les magots des potentats condamnés

Publication : vendredi 11 juin 2021 09:24

La République du Centre, 11 juin 2021

LE FAIT DU JOUR

Des milliers d'euros d'avoirs criminels saisis dans le Loiret

Quand la justice dépossède les délinquants

Confisqué !

Depuis une dizaine d'années, la justice peut saisir, confisquer puis vendre les biens frauduleusement acquis. Des immeubles, des voitures, du liquide, des comptes en banque garnis… Des peines complémentaires souvent plus redoutées que la prison par les délinquants et qui rapportent des millions d'euros, à l'échelle régionale.

Florent Boisson
florentboisson@nrdfrance.com

Voilà une décision de justice qui ne créera aucune polémique, aucune manifestation. Il y a quelques semaines, dans le Loiret, la justice a saisi un immeuble, qualifié de maison de bonne-qui loueur-ses-cinq appartements à des prostituées. S'il est définitivement condamné, le bien sera vendu et l'argent directement versé à l'État. Ou quand les délinquants et criminels sont frappés au portefeuille.

Un procédé, facilité par la loi Warsmann de 2010, de plus en utilisé par les magistrats (*lire par ailleurs*). Plus d'un demi-million d'euros aur ainsi été confisqués sur la juridiction d'Orléans, couvrant la moitié du Loiret, en 2020. 1,6 million d'euros sur les trois quatre premiers mois de 2021, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Et 573 millions en France, en 2020. Deux fois plus qu'en 2011.

« Longtemps, la réponse pénale, c'était la prison… que le père, précise Éric Cordenet, patron de la direction interrégionale de la police judiciaire, basée à Orléans. Les délinquants sortaient de prison avec un patrimoine intact. On a dont dit : il faut tapper au portefeuille, c'est ce qui fait le plus mal. Avec une philosophie : identifier, saisir, confisquer, car l'infraction va générer un profit, c'est le but. »

« Avant, on saisissait tout. Aujourd'hui c'est fini. On préfère un compte en banque, on saisit utile. »

Pour identifier le premier intervenant ne magistrat (administration fiscale, dont les agents traquent chaque impôt, assurance vie ou compte de dépôt, la permanent enquête de recentrer, pièce par pièce, des patrimoines parfois colossaux. « C'est difficile d'échapper à une occurrence fiscale, abonde Éric Cordenet. Les impôts ont toujours une notion de ce que vous possédez. »

La direction territoriale de la police judiciaire, elle, s'intéresse aussi aux immeubles, les voitures, les comptes en banque, régulièrement garnis pour identifier les patrimoines dominant de personnes dans le viseur de la police judiciaire, basée à Orléans, mais aussi dans des antennes régionales en nom, à Marseille (pour la Corse, Aix-en-Provence et Montpellier) et à Lyon. C'est exponentiel, l'idée est d'en ouvrir neuf en tout. Ça doit fluidifier les décisions, car on ne fait pas toujours tout remonter à l'Agence. Parfois on tombe sur le compte en banque, sans savoir d'où ça vient.

■ ***Quels sont les chiffres marquants pour la juridiction d'Orléans (qui couvre le ressort du Loiret) ?*** Sur le numéraire saisi (l'argent liquide), qui reste compte de l'activité des policiers, on est sur un peu plus de 100 000 saisis en 2019 et 116 000 en 2020. Sur les comptes bancaires (qui montrent d'avoirs criminels à saisir, que la décision de justice validé ou non. »

L'image aux différentes forces de police, l'unionne d'identification des avoirs criminels, mise en lieu, mais aussi la sécurité publique, la police judiciaire, la gendarmerie ou les Groupes interministériels de recherches (GIR), indépendante les uns des autres, d'être le plus précis possible. Commune F Grâce notamment aux agents des impôts ! « Il y en a un qui travaille à la division financière et un au bureau de lutte contre la fraude de l'unionne d'identification des avoirs criminels, créée en 2014, qui planche à plein temps sur ces questions avec deux autres enquêteurs, à Orléans. Nos dossiers concernent des enquêtes sur des personnes liées aux trafics de stupéfiants (environ 20 % des cas), mais la majorité, c'est de la délinquance en col blanc, des abus de biens sociaux, des difficultés d'échapper à une occurrence fiscale, abonde Éric Cordenet. Les impôts ont toujours une notion de ce que vous possédez. »

Après une condamnation judiciaire, les avoirs confisqués sont versés au Trésor public, qui ensuite aussi aux victimes, les victimes dans les mêmes dossiers. Certains biens (voitures, ordinateurs, etc.), sont parfois attribués à la police ou à la justice.

Tout est géré par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc), créée il y a dix ans, dont le directeur est l'ancien procureur d'Orléans, Nicolas Besson (*lire par ailleurs*).

« Certains délinquants sont en mesure de nous aider à saisir, ou cela, poursuit la chefs de l'unionne d'identification des avoirs criminels. D'autres sont encore plus vigilants. Et ils font plus souvent appel à ce poison-là que de la prison… » ■

« À une époque, on saisissait tout. Les télés, etc. Aujourd'hui c'est fini, pourtant Éric Cordenet. On préfère un compte en banque, on saisit utile. »

« 515.000 euros confisqués dans la juridiction d'Orléans, en 2020 »

Une procureur de la République d'Orléans, Nicolas Besson, qui a quitté son poste mi-2020, dirige l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc), qui vend les biens des délinquants. Entretien.

■ ***Ce saisie puis la confiscation, par la justice, des biens acquis de manière frauduleuse est-elle en augmentation en France ?*** Oui. Alors que l'activité délinquantielle a baissé en 2020, en raison des confinements, nos chiffres sont similaires à ceux de 2019, car ces petites sort de plus en plus appréhendées par la justice. Il y a une grosse, avec une appropriation des magistrats. On a ainsi ouvert neuf antennes régionales en nom, à Marseille (pour la Corse, Aix-en-Provence et Montpellier) et à Lyon. C'est expérimental, l'idée est d'en ouvrir neuf en tout. Ça doit fluidifier les décisions, car on ne fait pas toujours tout remonter à l'Agrasc. Parfois on tombe sur le compte en banque, sans savoir d'où ça vient.

■ ***Quels sont les chiffres marquants pour la juridiction d'Orléans (qui couvre le ressort du Loiret) ?*** Sur le numéraire saisi (l'argent liquide), qui reste compte de l'activité des policiers, on est sur un peu plus de 100 000 saisis en 2019 et 116 000 en 2020. Sur les comptes bancaires (qui montrent d'avoirs criminels à saisir, que la décision de justice validé ou non. »

PATRON. Nicolas Besson dirige l'Agrasc de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués. (A.BF)

Sur les assurances vie, 17 000 € en 2019 et 550.000 euros en 2020 ! Et sur les instruments financiers (obligations, etc.), 61.000 euros en 2019 et 330.000 en 2020. Ou si aussi sans doute immobilier en 2019 (valeur 273.000 euros) et quatre en 2020 (320.000 euros). Mais une somme n'intuitive pas la confiscation d'un bien immobilier, et parfois, il y a des raisons.

■ ***Qu'est-ce qui a été véritablement versé au budget de l'Etat, alors ?*** Pour la saisie et confiscation, 20.000 euros en 2019 et 515.000 euros en 2020. Pour les confiscations définitives en 2019 : 512.000 euros en 2020.

■ ***L'Agrasc saisit aussi les biens français des potentats étrangers condamnés (lire page de droite).*** Oui, ces saisies et confiscations sont versées puis versées et versées au budget de l'Etat. Mais les ONG, le sénateur Jean-Pierre Sueur, etc., nous vaccinent pour dire que ces produits-là n'ont pas vocation à rédaire le déficit de la France…

Sur le millard et demi d'euros présenté sur le compte de l'Agrasc aujourd'hui, 150 millions sont consacrés par ailleurs à des associations ou organisations. Mais Mamerto de 70 000 euros qui à été consigné, pas encore vendus, dans ce cadre. ■

LE FAIT DU JOUR

ARGENT. Ce camion a été saisi dans la région avec 172 kilos de drogue, en mai dernier. Il pourra être revendu au profit de l'Etat, à la différence de la drogue, évidemment. De l'argent liquide ou encore des immeubles de luxe, à Paris, ont aussi été saisis récemment dans le cadre d'affaires internationales.

Jean-Pierre Sueur traque les magots des potentats condamnés

« Hôtel particulier de 4.000 mètres carrés, 101 pièces, avec un hammam et une boîte de nuit. Valeur : 107 millions d'euros. Adresse : 42, avenue Foch, Paris. Pour tout renseignement, merci de contacter l'Etat français, les fonds récoltés seront reversés aux populations spoliées par l'ex-propriétaire du bien, Teodoro Nguema Obiang Mangue, vice-président de la Guinée équatoriale (?) ».

Cette annonce, fictive, pourrait bientôt devenir une réalité. Le Parlement doit ainsi adopter, dans les jours prochains, une loi visant à « saisir des biens appartenant à des « hauts » ou « de dictateurs étrangers condamnés aux populations qu'ils ont spoliées. Jusqu'ici, après une condamnation judiciaire, l'argent récolté partait pour un aller sans retour dans les poches… de l'Etat.

LOI. Le sénateur avait fait une proposition de loi en 2019 pour redistribuer cet argent aux populations spoliées. CHRISTELLE CALLAGE

Quotorze ans de procédure

Une annonce pourtant, en partie, grâce au travail du sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (PS). Après une proposition de loi en 2019, neuée lettre morte, il a fait passer plusieurs amendements en ce sens dans la loi pour l'aide au développement, voté au Sénat et étudiée en ce moment par les parlementaires.

« À l'époque, j'ai été contacté par l'ONG Transparency International, raconte le sénateur. Ils m'ont convaincu. J'ai ensuite fait une proposition de loi. Mon idée était de créer un fonds géré par l'Etat, des élus et des ONG, qui n'était pas ensuite directement aux États-sièges de la corruption, car vous pouvez potentiellement le rendre aux corrupteurs, mais à l'aide au développement dans ces pays. »

L'idée est abandonnée mais pas le sujet, repris par deux élus, La République en Marche, qui écrivent un rapport où ils proposent en gros la même chose, sans l'idée du fonds. Puis plus rien. « Je relance et le ministère de la Justice Éric Dupond-Moretti finit par me recevoir pour mémorer de son total soutien, début 2021, ajoute Jean-Pierre Sueur. Le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a accepté un amendement au sein de sa loi sur l'aide au développement. Il crée une ligne dans le budget de l'Etat pour ces fonds, mais qui ne peut être affectée qu'à des projets en faveur des pays d'où sont issus ces revenus illicites. Dans la loi de finale au développement, j'ai fait quatre amendements pour compléter le dispositif, ajoutant que ça concerne aussi toutes les opérations confisquées y compris celles de blanchiment et que ça doit être versé d'emo à euro à la population, en lien avec les ONG et le pays d'accueil évidemment. C'est le Quai d'Orsay qui va gérer cela. C'est quand même un progrès avec beaucoup de soutiens. Le compte sur la vigilance des ONG et parlementaires pour le suivi. »

« Jean-Pierre Sueur est un de pas le sujet, repris par deux élus, La République en Marche, qui écrivent un rapport où ils proposent en gros la même chose, sans l'idée du fonds. Puis plus rien. « Je relance et le ministère de la Justice Éric Dupond-Moretti finit par me recevoir pour mémorer de son total soutien, début 2021, ajoute Jean-Pierre Sueur. Le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a accepté un amendement au sein de sa loi sur l'aide au développement. Il crée une ligne dans le budget de l'Etat pour ces fonds, mais qui ne peut être affectée qu'à des projets en faveur des pays d'où sont issus ces revenus illicites. Dans la loi de finale au développement, j'ai fait quatre amendements pour compléter le dispositif, ajoutant que ça concerne aussi toutes les opérations confisquées y compris celles de blanchiment et que ça doit être versé d'emo à euro à la population, en lien avec les ONG et le pays d'accueil évidemment. C'est le Quai d'Orsay qui va gérer cela. C'est quand même un progrès avec beaucoup de soutiens. Le compte sur la vigilance des ONG et parlementaires pour le suivi. »

Les 150 millions d'euros d'Omar Bongo

La nouvelle loi à l'étude pourrait être promulguée d'ici fin juillet et permettre de redimensiner beaucoup d'argent. Comme pour les 32 biens immobiliers d'Omar Bongo, estimés à une valeur de 150 millions et répartis dans les comptes de ses 24 épouses et 54 enfants.

D'autres pays redistribuent déjà ces magots. La Suisse a ainsi déjà rétrocédé aux Philippines 650 millions de dollars prélevés sur les fonds du commandant Marcos. Les USA ont saisi 2 milliards de dollars à la famille de Saddam Hussein, reversés à l'Irak pour sa reconstruction. ■

(*) Après une plainte de Transparency International, en 2007, le président de Guinée équatoriale, Teodoro Obiang, a reconnu, 10 millions d'euros d'amende et la confiscation de 150 millions d'avoirs de biens. Ils ont été saisis en 2012 par la justice française et ubsidiés les poubes. Lui sont alors confisqués l'hôtel particulier et 70 millions d'euros. Il vient pourtant en cassation, le pays étant la personnalisation de la loi Sapin pour l. 8 Sueur pour se pourvoir. ■

Phoca PDF